

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 12.08.2020

Numéro de version 15

Révision: 12.08.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1. Identificateur de produit**

· **Nom du produit: KLEIBERIT 114.5**

· **UFI:** HTGF-T0UU-N00P-CJK4

· **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Colle / Adhésif

· **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

KLEBCHEMIE
M.G.Becker GmbH & Co. KG
Max-Becker-Str. 4
D - 76356 Weingarten / Baden
Allemagne

KLEIBERIT
Chimie S.a.r.l.
200, rue de Paris
F - 67116 Reichstett
France

· **Service chargé des renseignements:**

Téléphone: +49 7244 62 0

FAX: +49 7244 700 0

Email: hse@kleiberit.com

Téléphone: +49 7244 62 152

FAX: +49 7244 700 152

· **1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

+45 8988 2286 France (français, anglais)

+44 1235 239670 Numéro régional européen (langues européennes)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP**

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **2.2. Éléments d'étiquetage**

· **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acétate d'éthyle

résine 4-tert-butylphénol-formaldéhyde

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes

· **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2020

Numéro de version 15

Révision: 12.08.2020

Nom du produit: KLEIBERIT **114.5**

(suite de la page 1)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

N° d'enregistrement	Identification / Classification GHS-CLP	%
CAS: 92128-66-0 Numéro CE: 921-024-6 Reg.nr.: 01-2119475514-35-XXXX	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycloalcanes Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	20-30%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46-XXXX	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	20-30%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 02-2119752535-35-XXXX 01-2119457290-43-XXXX	2-butanone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-20%
CAS: 25085-50-1	résine 4-tert-butylphénol-formaldéhyde Skin Sens. 1, H317	≤3%
CAS: 8050-09-7 EINECS: 232-475-7	colophane Skin Sens. 1, H317	<2%
CAS: 119-47-1 EINECS: 204-327-1 Reg.nr.: 01-2119496065-33-XXXX	6,6'-di-tert-butyl-2,2'-méthylène-di-p-crésol Repr. 2, H361	<0,5%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Reg.nr.: 01-2119463881-32-XXXX	oxyde de zinc Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	<0,5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2020

Numéro de version 15

Révision: 12.08.2020

Nom du produit: KLEIBERIT **114.5**

(suite de la page 2)

- **Après contact avec la peau:**
Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Consulter immédiatement un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Migraine
Etourdissement
Vertiges
Nausées
- **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1. Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
Eau
Jet d'eau à grand débit
- **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3. Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:**
Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
- **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4. Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2020

Numéro de version 15

Révision: 12.08.2020

Nom du produit: KLEIBERIT 114.5

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **Manipulation:**

- **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Formation et sensibilisation adaptée et régulière des employés.

Manipuler la substance dans le système fermé si possible.

Encapsulage ou aspiration nécessaires.

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé. (pas moins de 5 à 15 changements d'air par heure)

fibérisation : en cabine ventilée avec courant d'air laminaire

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nettoyer les conduites avant déconnexion.

utiliser des pompes pour fûts ou verser avec précaution à partir du conditionnement

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

vérification, maintenance et nettoyage réguliers des équipements et machines

Refermer le conditionnement immédiatement après utilisation

à condition que la température d'utilisation ne soit pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante

Eviter tout contact avec la peau.

Essuyer immédiatement le produit répandu

Éviter la prise d'échantillonnage par immersion

Les procédures de manipulation doivent être bien documentées.

en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important

limiter la durée d'exposition à 4 heures

Pendant le travail, porter des gants et des lunettes de protection / protection du visage appropriés.

prévoir un plan d'urgence pour les rejets afin de minimiser les effets

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

>> **Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.** <<

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

- **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Stocker en plein air.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

- **Indications concernant le stockage commun:** Respecter les réglementations nationales.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Ne stocker qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions.

- **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1. Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

- **DNEL**

92128-66-0 Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes

Dermique DNEL

773 mg/kg (homme)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2020

Numéro de version 15

Révision: 12.08.2020

Nom du produit: KLEIBERIT **114.5**

*(suite de la page 4)*Inhalatoire DNEL 2.035 mg/m³ (homme)**141-78-6 acétate d'éthyle**

Dermique DNEL long terme 63 mg/kg (homme)

Inhalatoire DNEL courte terme 1.468 mg/m³ (homme)DNEL long terme 734 mg/m³ (homme)**78-93-3 2-butanone**

Dermique DNEL long terme 1.161 mg/kg (homme)

Inhalatoire DNEL long terme 600 mg/m³ (homme)**1314-13-2 oxyde de zinc**

Dermique DNEL long terme 83,3 mg/kg (homme)

Inhalatoire DNEL long terme 5 mg/m³ (homme)**PNEC****141-78-6 acétate d'éthyle**

PNEC-eau douce 0,26 mg/l (non spécifié)

PNEC-l'eau de mer 0,026 mg/l (non spécifié)

PNEC-libération périodique 1,65 mg/l (non spécifié)

PNEC-sédiments d'eau douce 1,25 mg/kg (non spécifié)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 0,125 mg/kg (non spécifié)

PNEC-sol 0,148 mg/kg (non spécifié)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 650 mg/l (non spécifié)

78-93-3 2-butanone

PNEC-eau douce 55,8 mg/l (non spécifié)

PNEC-l'eau de mer 55,8 mg/l (non spécifié)

PNEC-sédiments d'eau douce 284,7 mg/kg (non spécifié)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 284,7 mg/kg (non spécifié)

PNEC-sol 22,5 mg/kg (non spécifié)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 709 mg/l (non spécifié)

1314-13-2 oxyde de zinc

PNEC-eau douce 0,0206 mg/l (non spécifié)

PNEC-l'eau de mer 0,0061 mg/l (non spécifié)

PNEC-sédiments d'eau douce 117,8 mg/kg (non spécifié)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 56,5 mg/kg (non spécifié)

PNEC-sol 35,6 mg/kg (non spécifié)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 0,052 mg/l (non spécifié)

Composants présentant des valeurs limites biologiques:**78-93-3 2-butanone**

BAT (Suisse) 2 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: 2-Butanon (MEK)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2020

Numéro de version 15

Révision: 12.08.2020

Nom du produit: KLEIBERIT **114.5**

(suite de la page 5)

N° CAS - Désignation de la substance	Type	Valeur	Unité
--------------------------------------	------	--------	-------

141-78-6 acétate d'éthyle

VLEP (France) Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm

IOELV (Union Européenne) Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm

VL (Belgique) Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm

VME (Suisse) Valeur momentanée: 1460 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 730 mg/m³, 200 ppm
SSc;

78-93-3 2-butanone

VLEP (France) Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm
Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm
risque de pénétration percutanée

IOELV (Union Européenne) Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm
Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm

VL (Belgique) Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm
Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm

VME (Suisse) Valeur momentanée: 590 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 590 mg/m³, 200 ppm
H B SSc;

8.2. Contrôles de l'exposition

limiter la durée d'exposition à:
8 heures

en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important
limiter la durée d'exposition à 4 heures

• Equipement de protection individuel:

• **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

• Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante:

Europe: Filtre AX (EN 371)

En application de pulvérisation de protection respiratoire doit être porté.

• **Protection des mains:** Gants de protection

• **Matériau des gants B** Polyéthylennylon: Barrier™ (0,062 mm)

• **Protection des yeux:** Lunettes de protection

• **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

• Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Dans l'installation, la surface au sol doit être scellée.

N'envoyer l'air d'échappement au dehors qu'au moyen de collecteurs appropriés.

• Mesures de gestion des risques

S'assurer que la totalité de l'eau usée est collectée et traitée dans une station d'épuration.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Indications générales.

• Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Brun clair

• Odeur:

Fruitée

• Seuil olfactif:

Non déterminé.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2020

Numéro de version 15

Révision: 12.08.2020

Nom du produit: KLEIBERIT **114.5**

(suite de la page 6)

· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	60 °C
· Point d'éclair:	-25 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	460 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,8 Vol %
Supérieure:	11,5 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	105 hPa
· Densité à 20 °C:	ca. 0,87 g/cm ³
· Densité relative:	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	ca. 2.800 mPas Brookfield (5 / 20 rpm)
Cinématique:	Non déterminé.
· 9.2. Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1. Réactivité**
voir l'article 10.3
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2. Stabilité chimique** Stable lorsque conservé et utilisé correctement.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4. Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5. Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6. Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

92128-66-0 Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycloalcanes

Oral LD₅₀ >2.000 mg/kg (rat)Dermique LD₅₀ >2.000 mg/kg (rat)Inhalatoire LC₅₀ /4 h >25,2 mg/l (rat)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2020

Numéro de version 15

Révision: 12.08.2020

Nom du produit: KLEIBERIT **114.5**

(suite de la page 7)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD₅₀ 4.934 mg/kg (lapin)
Methode: OECD 401

Dermique LD₅₀ >20.000 mg/kg (lapin)

78-93-3 2-butanone

Oral LD₅₀ >2.193 mg/kg (rat)

Dermique LD₅₀ >5.000 mg/kg (rbt)

Inhalatoire LC₅₀ /4 h 34 mg/l (rat)

LC₅₀ /4 h >5.000 ppm (rat)

8050-09-7 colophane

Oral LD₅₀ 2.800 mg/kg (rat)

Dermique LD₅₀ >2.000 mg/kg (rat)

1314-13-2 oxyde de zinc

Oral LD₅₀ >5.000 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC₅₀ /4 h >5.700 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1. Toxicité

· Toxicité aquatique:

92128-66-0 Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes

LC₅₀ 11,4 mg / l / 96h (Elritze - Pimephales promelas)

EC₅₀ 3 mg / l / 48h (daphnia)

EC₅₀ 30-100 mg / l / 72h (Grünalge-Pseudokirchneriella subcapitata)

141-78-6 acétate d'éthyle

LC₅₀ 230 mg / l / 96h (poisson)

EC₅₀ 5.600 mg / l / 48h (algue)

610 mg / l / 48h (daphnia) (DIN 38412)

78-93-3 2-butanone

LC₅₀ 2.990 mg / l / 96h (Elritze - Pimephales promelas)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2020

Numéro de version 15

Révision: 12.08.2020

Nom du produit: KLEIBERIT **114.5**

(suite de la page 8)

EC₅₀ 308 mg / l / 48h (daphnia)EC₅₀ 1.972 mg / l / 72h (Grünalge-Pseudokirchneriella subcapitata)**8050-09-7 colophane**LC₅₀ <10 mg / l / 96h (Zebrabärbling - Danio rerio)EC₅₀ 5,4 mg / l / 48h (daphnia)EC₅₀ 400 mg / l / 72h (Grünalge-Pseudokirchneriella subcapitata)**1314-13-2 oxyde de zinc**LC₅₀ 1,31 mg / l / 96h (Elritze - Pimephales promelas)EC₅₀ 0,413 mg / l / 48h (daphnia)EC₅₀ 0,136 mg / l / 72h (algue)IC₅₀ 0,1-1 mg / l / 72h (algue)

- **12.2. Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
 Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
 Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
 Une pénétration dans l'environnement est à éviter.
- **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6. Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1. Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
 Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- **Catalogue européen des déchets**
 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
 Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
 Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.
 minimiser déchet.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1. Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1133
- **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 1133 ADHÉSIFS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- **IMDG** ADHESIVES, MARINE POLLUTANT
- **IATA** ADHESIVES

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2020

Numéro de version 15

Révision: 12.08.2020

Nom du produit: KLEIBERIT **114.5**

(suite de la page 9)

· 14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
· Classe	3 Liquides inflammables.
· Étiquette	3
· 14.4. Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5. Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	33
· No EMS:	F-E,S-D
· Stowage Category	A
· 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.

· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· Remarques:	Transport conformément au 2.2.3.1.4 ADR (liquides visqueux)

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· Remarques:	Transporting in accordance to 2.3.2.2 IMDG (viscous liquids)

· IATA	
· Remarques:	Transporting in accordance to 3.3.3.1.1 IATA DGR (viscous liquids) PAS < 30L; CAO < 100L

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers
- Directive 2012/18/UE - Seveso-III:
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients est répertorié.
- Catégorie SEVESO
E2 Danger pour l'environnement aquatique
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- Règlement (CE) N° 1907/2006 - REACH, ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Règlement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2020

Numéro de version 15

Révision: 12.08.2020

Nom du produit: KLEIBERIT **114.5**

(suite de la page 10)

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction:** Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **(UE) VOC - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles (COV)**

· **VOC - 2010/75/EU [g/L]:** <650,0 g/l

· **VOC - 2010/75/EU [%]:** <75,00 %

· **(CH) VOCV - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles [%]** <75,00 %

· **15.2. Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Sécurité & Environnement

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2